



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUILLET 2017

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - LETT Xavier - FACON Christian - RATEL Chantal - SIMON Christian - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - MOREAU Dominique - JAMMES Sandrine - PETINOT Laurence

Absents excusés : THOMAS Louis - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

Procurations : PERRI René à LETT Xavier - GINDRE Gabrielle à CHIAPUSSO Aline

Conseillers en exercice : 22 **Quorum :** 12 **Présents :** 17 **Pouvoirs :** 2 **Votants :** 19

Monsieur Xavier LETT a été élu secrétaire

=====

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 juin 2017.

1. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°1 ci-dessous :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135-35 : Bâtiments communaux	/	15 000 €		
D-2183-19 : Matériels divers	10 000 €	/	/	/
D-2184-19 : Matériels et mobilier	15 000 €	/	/	/
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 000 €	15 000 €	/	/
D-2315-17 : Voirie et aménagement urbain Valfréjus	/	32 500 €	/	/
D-2315-28 : Voirie et aménagement urbain Modane	/	10 000 €	/	/
R-2315-17 : Voirie et aménagement urbain Valfréjus	/	/	/	32 500 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	/	42 500 €	/	32 500 €
TOTAL INVESTISSEMENT	25 000 €	57 500 €	0 €	32 500 €
TOTAL GENERAL		32 500 €		32 500 €

2. MARCHÉ DE NOËL 2017 : FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES CHALETS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'organisation du marché de Noël à Modane les 09 et 10 décembre 2017 à la salle des fêtes de Modane et sur la place de l'Europe, de 10h00 à 18h00 le samedi et de 10h00 à 17h00 le dimanche et fixe le prix de location des chalets, spécifiquement aménagés pour la vente, à cent euros (100 €) l'unité.

3. SALON ARTISANAT MAURIENNAIS 2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'organisation du salon « Artisanat Mauriennais » dont le rappel du plan de financement prévisionnel afférent se présente ainsi qu'il suit, et l'autorise à signer tous les documents afférents :

Coût d'objectif	89 750 €
Financement	
Inscriptions exposants	21 850 €
Partenaires	6 500 €
Subventions	30 000 €
Fonds propres	31 400 €

4. ACQUISITION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / TRANSAVOIE – ZI DE LA CITADELLE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition par la Commune de Modane des parcelles propriété de TRANSAVOIE, cadastrées section C n°3392B et 3391C dans la Zone Industrielle de la Citadelle, d'une surface totale de 500 m², pour un montant de mille euros (1.000 €), afin de conserver un accès à la rive gauche du torrent du Saint-Antoine pour des travaux d'entretien.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

5. CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / SCI MURLONG – ZI DE LA CITADELLE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession par la commune de Modane au profit de la SCI MURLONG de la parcelle cadastrée section C n° 782 – d'une superficie de 25m² située sur la Zone Industrielle de la Citadelle pour un montant de cinquante euros (50 €).

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

6. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) ET EQUIPEMENTS ASSOCIES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide l'adhésion de la Commune de Modane relative à la fourniture de VAE et équipements associés dont la Communauté de Communes Maurienne-Galibier assurera le rôle de coordonnateur.
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture qui en résultera, chaque membre du groupement étant chargé de l'exécution de son marché.
- Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 20h56.

A Modane, le 26 Juillet 2017

Le Secrétaire de séance,



Xavier LETT

Le Maire,



Jean-Claude RAFFIN